



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 49979

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les recommandations de la Cour des comptes relatives à la mise en oeuvre du paquet énergie climat (PEC) par la France. La Cour souligne que la mise en oeuvre du PEC s'appuie sur de très nombreux dispositifs, de nature tant réglementaire que financière ou fiscale. Globalement, ces mesures très diverses souffrent d'une insuffisante évaluation de la part de l'État, tant en ce qui concerne leur efficacité propre que leur coût effectif. Elle estime en outre que l'État n'a, en particulier, pas suffisamment mobilisé ses capacités d'expertise pour ajuster sa politique aux réalités. La juridiction financière recommande ainsi d'intensifier la politique de recherche et de réalisation de démonstrateurs dans les domaines qui constituent des verrous technologiques au développement des énergies renouvelables. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes met en évidence un certain nombre de pistes d'améliorations dans les différents dispositifs de soutien associés à la mise en oeuvre du paquet énergie-climat. Dans le domaine de l'énergie, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en partenariat avec le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur contribue à la politique de développement d'une offre énergétique diversifiée et compétitive à travers le développement des nouvelles technologies de l'énergie (NTE). En matière de recherche technologique, notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique, le programme s'appuie sur les compétences du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et de l'Institut Français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN). Concernant les NTE, la stratégie du CEA consiste principalement à se concentrer sur deux secteurs consommateurs d'énergie fossile, le bâtiment et les transports, en soutenant l'émergence de nouvelles filières industrielles. Le CEA fait appel à ses compétences dans le domaine des technologies issues du nucléaire, de la micro et nanotechnologies, des matériaux, pour développer notamment les technologies du solaire (en particulier photovoltaïque) les procédés d'électrification des véhicules et les procédés de stockage de l'électricité (batteries, piles à combustible). Dans ce cadre, il privilégie la levée des verrous technologiques en favorisant l'innovation sur les matériaux et les procédés, le développement d'une approche systémique des applications énergétiques incluant les problématiques d'efficacité énergétique (entre le véhicule, le bâtiment, les objets nomades et les modes de consommation énergétiques associés), la mise en place de plateaux techniques ouverts à d'autres acteurs de recherche et aux industriels, ainsi que la réalisation de démonstrateurs. Par ailleurs, des crédits importants sont consacrés au travers des programmes d'investissement d'avenir, mis en oeuvre dans le cas de la transition énergétique par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence nationale de la recherche : instituts de la transition énergétique, partenariats de long terme entre acteurs publics et privés, soutien aux projets de démonstrateurs industriels (énergies renouvelables, réseaux, stockage de l'énergie, etc..). L'ADEME participe également à la mise en oeuvre de cette politique. Elle contribue au financement de projets de recherche en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, ce qui permet de valoriser les résultats des travaux de recherche et développement de ces dernières années et de préparer leur déploiement

dans l'industrie. À ce titre, le Gouvernement considère d'ores et déjà que les politiques de recherche et d'innovation sont une priorité dans le cadre la mise en oeuvre par la France du paquet énergie-climat comme dans celle du développement des nouvelles technologies de l'énergie.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49979

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1470

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4554